

Inscription JUDO/Ju Jitsu

2022 / 2023

Cochez une case

Renouvellement

**Nouvelle
Inscription**

TARIFS

▪ Enfants Jujitsu 8 à 13 ans	Jeudi	de 17h30 à 18h30	240 €
▪ Enfants - Initiation 5 à 6 ans	Mardi et Vendredi	de 17h15 à 18h15	240 €
▪ Enfants – Confirmés 7 à 9 ans	Mardi et Vendredi	de 18h15 à 19h15	240 €
▪ Enfants – Pré-ado 10 à 14 ans	Mardi et Vendredi	de 19h15 à 20h15	240 €
▪ Adultes Judo 15 ans +	Mardi et Vendredi	de 20h15 à 21h30	240 €
▪ Adultes Jujitsu 15 ans +	Jeudi	de 20h00 à 21h15	240 €

Lieu : Gymnase du Chenil
Début des cours : 2 septembre 2022

Nom :

Adresse :

Prénom :

Code postal :

Ville :

Date de naissance :

Téléphone 1 :

Téléphone 2 :

Nom des parents :

E-mail :

!! JOINDRE DANS L'ENVELOPPE !!

1. **Certificat médical** (mention « Apte à la pratique du judo en compétition ») **OBLIGATOIRE Majeur**
2. Un chèque de **65 € à l'ordre de l' USMR** (encaissé fin septembre)
3. Un ou deux chèques du montant des cours à l'ordre de **Franck BOURASSEAU** (encaissés fin septembre et début janvier)
4. Signer le règlement intérieur au verso

Règlement Intérieur

- Respect de l'hygiène corporelle.
- Prévoir une paire de chaussons / claquettes.
- Kimono propre.
- Aucun bijou.

Les membres du bureau et le professeur ne sont pas responsables des objets perdus dans le gymnase.

Par mesure de sécurité :

- Les parents sont tenus d'accompagner leurs enfants jusqu'au Dojo et de s'assurer que le professeur est présent pour les accueillir.
- Les pratiquants et les accompagnants s'engagent par leur ponctualité, à respecter les horaires des cours (début et fin).
- Les accompagnants ne peuvent en aucun cas rester dans l'enceinte du gymnase pendant la durée des cours.
- Pas de stationnement dans les escaliers du gymnase.

En cas de non-respect de ces règles, des sanctions pourront être prises.

Les cotisations sont dues à l'inscription. Pas de remboursement en cas d'arrêt volontaire de l'activité.

Signature :